



15ème législature

Question N° : 44589	De Mme Carole Bureau-Bonnard (La République en Marche - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Aides liées à la mobilité des étudiants en situation de handicap	Analyse > Aides liées à la mobilité des étudiants en situation de handicap.
Question publiée au JO le : 01/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Carole Bureau-Bonnard interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, au sujet des aides liées à la mobilité des étudiants en situation de handicap. En effet, il semble que des disparités perdurent entre les étudiants dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et ceux dépendant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation au sujet des aides qui leur sont accordées pour faciliter leur mobilité entre leur domicile et leur lieu d'étude, ou leur domicile et leur lieu de stage le cas échéant. L'inclusion dans le système éducatif et la vie professionnelle des étudiants en situation de handicap constitue un enjeu majeur de l'action du Gouvernement depuis le début du quinquennat et c'est la raison pour laquelle elle lui demande s'il n'est pas souhaitable qu'une harmonisation des aides en faveur de la mobilité de ces étudiants soit opérée entre les deux ministères précités.